



N° 10956*09

Formulaire obligatoire (article 302
septies A bis
du Code général des impôts)

1

BILAN SIMPLIFIE

D.G.I. N° 2033-A

(2006)

Désignation de l'entreprise :			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* :					
Adresse de l'entreprise :			Durée de l'exercice précédent* :					
Numéro SIRET* :			Code APE :					
			Exercice N, clos le : 31/12/20N			31/12/20N-1		
ACTIF			Brut	Amortissements, provisions	Net	Net		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	B114	012	B214		
		Autres*	014	B115	016	B215		
	Immobilisations corporelles*		028	B120	030	B220		
	Immobilisations financières* (1)		040	B140	042	B240		
TOTAL I (5)			044	B102	048	B202		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	B151	052	B251		
		Marchandises*	060	B156	062	B256		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	B171	066	B271		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	B172	070	B272		
		Autres créances* (3)	072	B173	074	B273		
	Valeurs mobilières de placement		080	B181	082	B281		
	Disponibilités		084	B182	086	B282		
	Charges constatées d'avance*		092	B190	094	B290		
TOTAL (II)			096	B103	098	B203		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			110	B100	112	B200		
PASSIF			Exercice N NET		Exercice N-1 NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		B311			
	Ecart de réévaluation		124		B313			
	Réserve légale		126		B314			
	Réserves réglementées*		130		B316			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)*		131	B921	132	B317		
	Report à nouveau		134		B318			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE		136		B319			
	Provisions réglementées*		140		B321			
	Total I		142		B301			
Provisions pour risques et charges		154		B303				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		B330			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		B341			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		B342			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ...)		169		172	B345		
	Produits constatés d'avance		174		B350			
Total III		176		B304				
Total général (I + II + III)			180		B300			
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	1004
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	1002

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT



N° 10957 * 09

2

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts).

COMPTES DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉS DE L'EXERCICE (en liste)

D.G.I. N° 2033-B
(2006)

Désignation de l'entreprise :

A - RESULTAT COMPTABLE										Exercice N clos le CTCX		Exercice (N-1) clos le CTCXP					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*										209	R411	210	R401	R310=R401+ R402+R403		
	Production vendue										215	R412	214	R402			
	dont export et livraisons intracommunautaires										217	R413	218	R403			
	services*																
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)												222	R311			
	Production immobilisée*												224	R312			
	Subvention d'exploitation reçues												226	R313			
	Autres produits												230	R315			
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)												232	R301			
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*												234	R210		
Variation de stock (marchandises)*												236	R211				
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)												238	R212				
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*												240	R213				
Autres charges externes* (dont crédit-bail : - mobilier..... - immobilier :)												242	R214				
Impôts, taxes, versements assimilés (dont taxe professionnelle*)										243	R702	244	R215				
Rémunérations du personnel*												250	R216				
Charges sociales (cf. renvoi 380)												252	R217				
Dotations aux amortissements*												254	R218				
Dotations aux provisions												256	R223				
Autres charges commerciales à l'étranger* (dont provisions fiscales pour implantations)										259	R703	262	R222				
Total des charges d'exploitation (II)												264	R201				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)												270	R101				
PRODUITS ET CHARGES	Produits financiers												280	R303			
	Produits exceptionnels												290	R304			
	Charges financières												294	R203			
	Charges exceptionnelles												300	R204			
	Impôts sur les bénéfices*												306	R206			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)												310	R100				
B - RÉSULTAT FISCAL										Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2							
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*												316	F101	F200		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles												318	F104			
	Provisions non déductibles*												322	F108			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf nouveautés page 7 de la notice 2033.not)												324	F110			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des comptes-cts d'associés										247	F118	330	F116			
Déductions	Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM*										248	F119					
	Entreprises nouvelles (44. sexies)		986	F225	Zone franche urbaine (44. octies)		987	F297	Zone franche Corse (44. décies)		988	F296					
	Reprises d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	F295	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)		989	F228	Pôle de compétitivité (44. undécies)		990	F229	342	F212			
	Divers*, (dont : invest. dans les DOM-TOM)		344	F294	Créance due au report en arrière du déficit*		346	F293					350	F213			
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs										Bénéfice col. 1		Déficit col. 2		352	F300	354	F400
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)												356	F301			
	Déficit de l'exercice reportables :* dont imputés sur le résultat :														360	F401	
Résultat fiscal après imputation des déficits										Bénéfice col. 1		Déficit col. 2		370	F001	372	F002
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	R503							n° du centre de gestion agréé :		388	NCGA2				
Montant de la TVA collectée		374	R490	Effectif moyen du personnel* :		376	E001 dont apprentis : ...		handicapés : ...		Montant des prélèvements personnels de marchandises*						
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :		378	R491	Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant* :		380	R502				399	R801					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise :

 Néant *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale*	
		ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	I301	402	I311	404	I321	406	I331				
	Autres	410	I302	412	I312	414	I322	416	I332				
Immobilisations corporelles	Terrains	420	I201	422	I511	424	I521	426	I251				
	Constructions	430	I303	432	I313	434	I323	436	I352				
	Installations techniques, matériel et outillages industriels	440	I205	442	I515	444	I525	446	I255				
	Installations générales, agencements divers	450	I304	452	I314	454	I324	456	I256				
	Matériel de transport	460	I207	462	I517	464	I527	466	I257				
	Autres immobilisations corporelles	470	I305	472	I315	474	I325	476	I271				
	Immobilisations financières	480	I101	482	I611	484	I621	486	I151				
TOTAL		490	I109	492	I619	494	I629	496	I159				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminution : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
		500	A440	502	A340	504	A240	506	A140				
Immobilisations corporelles	Terrains	510	A441	512	A341	514	A241	516	A141				
	Constructions	520	A432	522	A532	524	A632	526	A132				
	Installations techniques, matériel et outillages industriels	530	A445	532	A345	534	A245	536	A145				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	A436	542	A536	544	A636	546	A136				
	Matériel de transport	550	A447	552	A347	554	A247	556	A147				
	Autres immobilisations corporelles	560	A438	562	A538	564	A638	566	A138				
TOTAL		570	A400	572	A300	574	A200	576	A100				
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (15% et 8% (1) pour les entreprises à l'IS (19% pour les exercices ouverts avant le 01/01/05), 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		Valeur d'actif*		Amortissements*		Valeur résiduelle		Prix de cession*		Plus ou moins-values			
										Court terme*		Long terme	
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL		578	F701	580	F702	582	F703	584	F704	586	F705	588	F706
Régularisations*										590	F707	592	F708
Résultat net de la concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).												593	F709
TOTAL										596	F710	598	F720

(1) pour les exercices ouverts à compter du 01/01/06, les sociétés qui réalisent des plus ou moins-values à long terme doivent joindre à leur déclaration le détail des ventilations entre les plus ou moins-values relevant du taux de 15 % et celles relevant du taux 8 %.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT



5

**DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE PRODUITE
AU COURS DE L'EXERCICE**

DGI N° 2033-E
(2006)

N° 11483 * 08

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : _____		Néant <input type="checkbox"/> **
Exercice ouvert le : et clos le : Durée en nombre de mois :		
I	PRODUCTION DE L'ENTREPRISE	
Ventes de marchandises	961	V401
Production vendue - Biens	962	V402
Production vendue - Services	963	V403
Production stockée	964	V311
Production immobilisée	965	V312
Subventions d'exploitation perçues	966	V313
Autres produits	967	V315
TOTAL A	968	V301
II	CONSOMMATIONS DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS (1)	
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	969	V210
Variation de stock (marchandises)*	970	V211
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	971	V212
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)	972	V213
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers	973	V222
Fraction des loyers à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujéti à la taxe professionnelle*	974	V224
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	985	V235
Autres charges	975	V225
Taxes sur le chiffre d'affaires autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc) taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers	976	V226
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujéti à la taxe professionnelle*	977	V227
TOTAL B	978	V201
III	VALEUR AJOUTEE PRODUITE	
Total A - Total B	979	V101
* voir notice au verso		
<p>Pour les entreprises de crédit, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).</p> <p>** Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.</p>		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 969 à 974, 975 et 976 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 965, et portées en ligne 985.